

Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Député de Seine-Saint-Denis

Paris, le 29 NOV. 2012

Réf: CB/VB/MM/1112

Madame la Députée,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la qualité des ondes radio sur le XXe arrondissement de Paris et ses environs et vous en remercie.

Au fait de cette situation depuis plusieurs années, j'ai multiplié les démarches en vue de permettre à tous les habitants de ce secteur, dont une grande partie vit à Bagnolet, sur mon ancienne circonscription législative, de capter dans de bonnes conditions les radios du service public.

Dès décembre 2002, je saisissais le Président de télédiffusion de France et Monsieur Dominique BAUDIS, alors Président du CSA, par courriers dont vous trouverez copies ci-jointes.

Les réponses successives, fort peu satisfaisantes, mettaient en doute la qualité de récepteur des particuliers ou niaient l'existence du phénomène.

J'ai toujours soutenu le combat de l'association des « Sans radio de l'Est Parisien » et nous avons obtenu, en septembre 2004, la réalisation par le CSA, d'une campagne de mesures visant à analyser les causes des perturbations et à identifier des pistes concrètes d'amélioration.

Par la suite, j'adressais en décembre 2004 une question écrite et un courrier au Ministre de la culture et de la communication (copies jointes).

En mars 2006, j'ai également posé une question orale à Monsieur le Ministre délégué à l'industrie et interpellé le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Le 6 septembre suivant, j'étais reçu, accompagné d'une délégation de l'association des « Sans Radio », par Monsieur Renaud DONNEDIEU DE VABRES, alors Ministre de la culture et de la communication.

.../...

Malgré l'ensemble de ces actions, aucune amélioration notable n'était perceptible pour nos concitoyens.

Comme vous l'indiquez fort justement, la cour d'appel de Paris a, dans un arrêté de juin 2007, reconnu la légitimité de ce combat et l'expertise judiciaire, remise en 2008, confirmé la responsabilité des opérateurs TDF et Tower Cast.

Fort de ces avancées judiciaires et soucieux de rétablir l'égalité d'accès aux radios de service public, j'ai organisé, en avril 2009, avec Monsieur Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris, chargé du Tourisme et des Nouveaux Médias Locaux, une rencontre de l'ensemble des élus concernés par cette problématique.

A l'issue de cette discussion, nous avons interpellé, une nouvelle fois en vain, le Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

C'est pourquoi, sensible à vos observations, j'ai transmis votre courrier à Monsieur Razzy HAMMADI, nouveau député de Bagnolet, qui, je n'en doute pas, aura à cœur de se saisir de ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma considération distinguée.



Claude BARTOLONE

Madame Fanélie CARREY-CONTE

Députée
Casier de la poste
Palais Bourbon